

# DYNAMISER VOTRE PATRIMOINE



Un patrimoine est, par définition, à géométrie variable. Il est le reflet de nos besoins, de nos projets, de nos contraintes, de notre environnement, mais aussi des évolutions juridiques, fiscales, économiques et financières.

**Dynamiser son patrimoine suppose un suivi minutieux** de tous ces paramètres pour en trouver la juste optimisation.

Nos équipes de spécialistes (Gérants, Gestionnaires de patrimoine et Conseillers en Gestion Privée), vous aident à **déterminer les meilleures stratégies**, vous **informent des évolutions significatives** et vous **proposent des réajustements** en cas de besoin.

## Deux définitions du patrimoine

### 1901 - Marcel Planiol (1853-1931\*)

«*Le patrimoine est l'ensemble des droits et obligations liés à la personne et appréciable en argent*».

Cette définition sous entend une approche rationnelle du patrimoine et puisque ce dernier est appréciable en argent.

Dans cette conception, la rentabilité est le pivot de la gestion de patrimoine.

\* Jurisconsulte français, Professeur de droit, auteur du «Traité élémentaire de droit civil», plus connu sous le nom de «Traité Planiol».

### Petit Robert

«*(lat : patrimonium et pater) l'héritage du père - biens de famille : biens dont on a hérité de ses ascendants* ».

Cette définition donne une dimension «familiale» du patrimoine. Elle implique une nécessité de pérennité, de continuité et de stabilité. Elle sous entend ainsi que l'évaluation peut se faire sur des logiques autres que financières.

Cette conception est importante lorsque l'on engage une réflexion sur la transmission de son patrimoine.

## Une équipe à votre écoute



***La gestion de patrimoine doit s'envisager tant en fonction d'un critère de rentabilité qu'en fonction de son origine, de son détenteur et de son devenir.***

[retour site](#)

**Pour nous contacter ou bénéficier d'une étude patrimoniale sur mesure et gratuite, composez le :**

**01 53 43 19 16**